



25 NOVEMBRE 2025

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Instaurée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1999, la date du 25 novembre a été choisie en mémoire des trois sœurs Mirabal, militantes dominicaines brutalement assassinées sur les ordres du dictateur Rafael Trujillo, en 1960.

Partout dans le monde, le sexism et le mythe de la virilité (issu d'une société profondément patriarcale) engendrent des inégalités de droits et de genre, mais aussi des violences dont les femmes et enfants sont les principales victimes.

À l'échelle mondiale, près d'une femme sur trois a déjà été victime de violence physique et/ou sexuelle de la part de son partenaire intime, de violence sexuelle d'un autre partenaire, ou des deux, au moins une fois dans sa vie.

En France, au 06/11/2025, on dénombre 138 féminicides depuis le début de l'année.

En 2023, il y avait eu 169 décès liés aux féminicides et autres agressions graves. Près de 260 000 victimes de violences conjugales ont été enregistrées par le Ministère de l'Intérieur dont certaines entraînent une incapacité totale ou temporaire d'activité. Sans compter les très nombreuses victimes qui n'osent pas porter plainte ou dont les témoignages ne se sont pas pris au sérieux par les policiers ou les gendarmes.

Toujours d'après le Ministère de l'Intérieur, entre juillet 2024 et juin 2025, on constate une hausse de 5 % des agressions envers les femmes et 11% de hausse concernant les viols et tentatives de viol.

Parallèlement, seuls 3 % des auteurs de violences graves ont été condamnés à une peine définitive.

Le Conseil de l'Europe s'est d'ailleurs alarmé de l'impunité accordée aux auteurs de crimes et délits sexistes et sexuels en France.

En effet, si ces actes augmentent partout au sein du foyer, dans l'espace public (transports) et dans le cadre professionnel, pas moins de 83 % des affaires de violences sont classées sans suite. Ce pourcentage monte même à 94 % dans les cas de viol. À noter que la moitié des victimes d'agressions sexuelles sont des mineures.

Pourtant, le mouvement **#MeToo** avait révélé à partir de 2007 l'ampleur du phénomène dans tous les secteurs d'activité.

Plus récemment l'affaire des viols de Mazan a révélé quant à elle, la banalité des coupables, des « monsieur tout le monde ».

Quelques progrès ont été faits dans la lutte contre ces violences. En 2023, la Convention



d'Istanbul ratifiée par l'UE et le Grenelle des violences faites aux femmes en 2019 ont apporté quelques améliorations : un bracelet électronique anti-rapprochement et quelques solutions d'accueil et d'accompagnements des victimes de violences conjugales.

Mais ces solutions sont très largement insuffisantes par rapport au problème de société que pose la violence faite aux femmes et la réponse judiciaire que l'on doit y apporter.

Cette année, la campagne pour la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes se concentre sur un domaine en particulier : le monde numérique.

Cette forme de violence est en augmentation en raison de la faiblesse de la réglementation en matière de technologie, de l'absence de reconnaissance juridique de ce type d'agression dans certains pays, de l'impunité des plateformes numériques, des formes nouvelles et en rapide évolution d'abus utilisant l'IA, des mouvements s'opposant à l'égalité des sexes, de l'anonymat des auteurs et du soutien limité apporté aux victimes numériques.

Ces actes ne se produisent pas seulement en ligne. Ils donnent souvent lieu à des violences hors ligne, dans la vie réelle, comme des actes de coercition, des violences physiques et même le féminicide – c'est-à-dire le meurtre de femmes et de filles. Ils peuvent causer des préjudices durables pour les personnes survivantes.

Solidaires revendique :

- **une tolérance ZÉRO** pour les crimes et délits de cette nature
- **un budget renforcé de 3 milliards d'euros** pour la lutte et la prévention
- l'augmentation significative des **places en foyers d'accueil d'urgence**

- **20 jours de CA rémunérés pour accomplir les démarches nécessaires en cas de violences conjugales**, des aménagements d'horaires et des facilités de mutations au sein des administrations et grandes entreprises, la simplification d'accès à ses démarches, la gratuité ou la prise en charge des frais de justice.
- **la reconnaissance des violences faites au travail**
- **une éducation non genrée**

Rappelons que le viol n'était pas un crime avant 1991, que le viol entre époux a été reconnu en 2006 seulement et que le non consentement n'a été introduit dans la Loi que depuis le 29/10/2025, ce qui modifie la définition de viol dans le Code Pénal.

Rappelons aussi que 90 % de la population carcérale est masculine (tous crimes et délits confondus). Notre société véhicule encore de nos jours des schémas qui entraînent et même parfois justifient aux yeux des auteurs la violence faite aux femmes : les hommes doivent être forts et dominants et les femmes douces et soumises

C'est pourquoi, nous devons toutes et tous agir pour lutter contre ces violences mais aussi contre ce système patriarcal, afin d'évoluer vers une société plus juste, plus égalitaire, et plus respectueuse de tous ses membres.

Agissons pour que nos filles, femmes, mères, sœurs, compagnes puissent vivre plus sereinement et pleinement leur vie.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES PARIS appelle donc à participer massivement aux rassemblements et manifestations du **25 NOVEMBRE 2025**.



MANIFESTATION
SAMEDI 22 NOVEMBRE 14H
DÉPART : RÉPUBLIQUE

RASSEMBLEMENT
MARDI 25 NOVEMBRE 18H
FONTAINE DES INNOCENTS